

**Vous avez un projet ?  
Vous souhaitez un accompagnement technique  
et/ou un soutien financier?**

AIX-EN-DIOIS  
ARNAYON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT EN DIOIS  
BEAURIERES  
BELLEGARDE EN DIOIS  
BOULC  
BRETTE  
CHALANCON  
CHAMALOC  
CHARENS  
CHATILLON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GLANDAGE  
GUMMIANE  
JONCHERES  
LA BATTIE DES FONTS  
LA MOTTE-CHALANCON  
LAVAL D'ANK  
LES PRES  
LESCHES EN DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LUS LA CROIX HAUTE  
MARIGNAC  
MENGLON  
MISCON  
MOLLERES-GLANDAZ  
MONTILAIR EN DIOIS  
MONTMAUR EN DIOIS  
PENNES LE SEC  
POMET - ST AUBAN  
PONTAIX  
POYOLS  
PRADELLE  
RECOUBEAU-JANSAC  
ROCHEFOURCHAT  
ROMEYER  
ROTHIER  
SAINT-ROMAN  
ST ANDEOL EN QUINT  
ST DIDIER EN DIOIS  
ST JULIEN EN QUINT  
ST NAZAIRE LE DESERT  
STE CROIX  
TRESCHENU-CREYERS  
VACHERES EN QUINT  
VAL MARAVEL  
VALOROME  
VOLVENT

## **CDDRA Diois**

### **Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes 2012 - 2018**

#### **Qu'est-ce que c'est ?**

Le CDDRA est un contrat porté par la Communauté de Communes du Diois et financé par la Région Rhône-Alpes, qui permet d'aider des projets répondant aux objectifs d'un programme d'actions.

#### **Quelle aide ?**

Le CDDRA peut subventionner des projets entre 20 et 50% en fonction du type de dépenses (investissement ou fonctionnement).

Pour plus d'informations, prendre contact avec la Communauté de Communes.

#### **Qui contacter ?**

Emilie BELMONT - Animatrice généraliste  
Communauté des Communes du Diois  
42, rue Camille Buffardel 26150 Die  
04 75 22 47 91- [emilie.belmont@paysdiois.fr](mailto:emilie.belmont@paysdiois.fr)  
Site Web : <http://www.paysdiois.fr>



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

Rhône-Alpes Région

Le CDDRA représente une **aide totale de 1 184 806 € sur 6 ans (2012-2018)** et se décline en 4 axes : *Se Loger, Travailler, Accéder à la Santé et aux services et Se Rencontrer.*

### Qui décide ?

Les demandes de subvention sont soumises à un comité de pilotage, composé pour moitié d'acteurs publics (élus, représentants de l'état, centres de formations, parcs, organismes publics...) et d'acteurs privés (associations environnementales, sportives, centre social, acteurs économiques, agriculteurs, professionnels du tourisme...). Ce sont eux qui valident, une fois par mois, les dossiers CDDRA qui seront transmis à la Région Rhône-Alpes.

### Les référents du CDDRA sont à votre disposition pour vous répondre :

Michel VARTANIAN	Vice-Président Communauté des Communes du Diois	04 75 22 29 44
Didier JOUVE	Conseiller Régional Référént du CDDRA du Diois	06 71 53 04 56
Claude VEYRET	Co-Président Conseil Local de Développement	04 75 21 00 56

### Comment s'investir ?

Le Conseil Local de Développement Durable (CLDD) est une association chargée d'informer et de favoriser la participation des habitants à la vie du CDDRA.

Ses missions sont de :

- participer au comité de pilotage CDDRA
- donner un avis sur les dossiers de demande de subvention CDDRA
- organiser des groupes de travail avec des habitants pour proposer des orientations au comité de pilotage
- se saisir de sujets et être force de proposition sur des actions.

### Pour plus d'informations sur le CLDD :

Fanny MAZURE - animatrice du CLDD  
09 54 74 41 72 - [cldpaysdiois@gmail.com](mailto:cldpaysdiois@gmail.com)  
Site Web : <http://cldpaysdiois.blogspot.com>

## Axe 1 : SE LOGER (158 240 € de subvention)

### Objectif 1 – Favoriser l'accès au logement pour tous et rééquilibrer l'offre sur le territoire

Un Programme Local de l'Habitat (PLH) a été mis en place, se déclinant en 5 actions:

1. Logement Temporaire: Extension des missions du Point Info Logement Temporaire démarré dans le CDPRA, pour faire face à la problématique du logement des jeunes.
2. Accompagnement du parc privé: Continuation du PIG (Programme d'Intérêt Général), permettant l'amélioration de l'habitat pour les propriétaires occupants ou bailleurs.
3. Accompagnement du parc public: études pour le développement du parc public et pour la création et réhabilitation de logements communaux, spécificité des communes rurales du Diois.
4. Accompagnement des communes en amont de l'élaboration de documents d'urbanisme et des projets d'aménagements. Action née d'une demande forte lors des consultations.
5. Communication/Evaluation/Observatoire de l'habitat

Habitat

### Qui contacter ?

Pascal ALBERT – animateur habitat (PLH)  
04 75 22 29 45 - [pascal.albert@paysdiois.fr](mailto:pascal.albert@paysdiois.fr)

Agnès LEFGOUN – Point Info Logement Temporaire  
04 75 22 21 04 - [agnes.lefgoun@paysdiois.fr](mailto:agnes.lefgoun@paysdiois.fr)

## Axe 2 – TRAVAILLER (524 116 € de subvention)

### Objectif 2 – Vers des outils innovants de développement économique maîtrisé

188 866 € sont consacrés au développement économique.

1. Foncier économique : aménagement dans les zones d'activités, de bâtiments relais et les initiatives permettant aux communes de maîtriser l'installation et le maintien d'activités.
2. OCMMR : Soutien au commerce et à l'artisanat de proximité
3. Création-reprise : Soutien à la plateforme d'initiative locale VDDI ; travail du Site de Proximité
4. Economie Sociale et Solidaire (ESS) :
  - Réalisation d'un diagnostic partagé sur l'ESS dans le Diois.
  - Identification d'actions prioritaires (accompagnement, sensibilisation, coordination des acteurs...)
5. Prospection et Filières d'excellence, spécifiques du Diois (Transformation de Plantes aromatiques et médicinales, Eco-construction, Filière bois-énergie...) et le développement de formations adaptées : Travail du Site de Proximité sur la prospection d'activités nouvelles, centres de formation CFPPA et Greta.

Economie

#### Qui contacter ?

Le Site de Proximité du Diois s'adresse aux porteurs, de projets, chercheurs d'emploi, associations, entreprises... en proposant un accompagnement individuel ou collectif.

Il est un lieu-ressources pour la création, la transmission et le développement d'activités, la prospection d'activités nouvelles, l'emploi et la formation

Contact Site de Proximité : 04 75 22 29 44 – [site@paysdiois.fr](mailto:site@paysdiois.fr)

Florence PIRONNET - Commerce et Artisanat (OCMMR)

04 75 22 48 52 - [florence.pironnet@paysdiois.fr](mailto:florence.pironnet@paysdiois.fr)

**Objectif 3 - Vers une agriculture viable, diversifiée et de qualité : 360 800€**  
sont consacrés à l'agriculture et au développement rural, via le programme PSADER.

- 1- Foncier et installation agricole
- 2- Emploi et adaptation des exploitations
- 3- Approvisionnement local et diversification
- 4- Enjeux environnementaux
- 5- Forêt et structuration de la filière bois

Agriculture et Forêt

#### Qui contacter ?

Emilie BELMONT - animation agricole (PSADER)

04 75 22 47 91 - [emilie.belmont@paysdiois.fr](mailto:emilie.belmont@paysdiois.fr)

### Objectif 4 - Vers un éco-tourisme professionnel et de qualité (112 474 €)

Les objectifs de cette fiche sont d'obtenir des produits complets de tourisme durable, sur l'ensemble du territoire et l'ensemble de l'année, qui servent à la fois accueillis et accueillants, autour de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) :

- Conception d'éco-produits : principalement basés sur des ressources naturelles et potentiels du territoire (ex : vélo, randonnée, bien-être, ceno-tourisme, etc.).

- Structuration du réseau de professionnels.

- Accompagnement et qualification des prestataires

- Aménagements de sites

- Communication et promotion sur différents niveaux : du Syndicat d'initiative identifié comme porte d'entrée locale à des projets extraterritoriaux (ex : rivière Drôme en collaboration avec le CDDRA Vallée de la Drôme)

- Commercialisation : la poursuite de l'évolution de l'OTI pourrait être d'aller vers la constitution d'un EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel ou Commercial) afin de faciliter la commercialisation des produits.

Tourisme

#### Qui contacter ?

Emilie BELMONT - animatrice généraliste

04 75 22 47 91 - [emilie.belmont@paysdiois.fr](mailto:emilie.belmont@paysdiois.fr)

### Axe 3 - SE RENCONTRER (193 921 € de subvention)

#### Objectif 5 - Améliorer l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture et faciliter les moments de rencontres

- Coordination des acteurs : organiser une politique commune, basée sur un diagnostic partagé.

- Soutien aux évènements : à définir en lien avec les acteurs

- Aménagement de sites naturels, patrimoniaux, sportifs et culturels : à définir avec les acteurs

Le territoire souhaite mener une stratégie culturelle, sportive et patrimoniale basée sur la rencontre, à l'image du Diois, alliant les disciplines et les personnes.

Culture-Sports-Loisirs

#### Qui contacter ?

Emilie BELMONT - animatrice généraliste  
04 75 22 47 91 – [emilie.belmont@paysdiois.fr](mailto:emilie.belmont@paysdiois.fr)

### Axe 4 - ACCEDER A LA SANTE ET AUX SERVICES (47 026 € de subvention)

#### Objectif 6 : Pour le maintien et le renforcement des services à la population

1. Offre globale de services équilibrée : La volonté du territoire est de travailler à une meilleure coordination des services. Cette fiche soutient des évènements, de la communication ou des études permettant de mutualiser des moyens entre les structures.

2. Santé : Cette fiche répond à une préoccupation forte de la population. La compétence santé relevant de l'Etat, le territoire se réserve la possibilité de mener des études sur un projet territorial de santé afin de faire face à la réorganisation des services de santé. Des projets de maison de santé sont en cours à Luc-en-Diois et Die.

3. Transport : Cette fiche permet de soutenir une étude sur l'offre globale de transports et des animations permettant de rendre plus lisible l'offre actuelle. Des projets d'auto-partage entre associations dioises sont en cours de réflexion.

4. Numérique : L'accès au très haut débit est un enjeu majeur. Il s'agit d'un outil essentiel, facteur de développement de l'économie et des services à la population. Cette fiche vise à soutenir une étude pour la mise en place du réseau secondaire de fibre optique sur le territoire et accompagner le développement des EPI.

Santé et Services

#### Qui contacter ?

Emilie BELMONT - animatrice généraliste  
04 75 22 47 91 – [emilie.belmont@paysdiois.fr](mailto:emilie.belmont@paysdiois.fr)

### Comment faire ?

1. Retirer son dossier de demande auprès de la Communauté des Communes
2. Compléter le dossier avec le soutien de l'animatrice-teur
3. Déposer le dossier complet auprès de la Communauté des Communes
4. Examen du dossier de demande de subvention par le Comité de Pilotage.
5. Si l'avis est favorable, le dossier est transmis à la Région Rhône-Alpes.
6. A partir de la date d'accusé de réception, vous pouvez commencer à réaliser votre projet sans toutefois être assuré de l'obtention de l'aide. Les dépenses réalisées avant la date d'accusé de réception ne peuvent pas prétendre à la subvention.
7. Quand la Région vote la subvention, une décision attributive de subvention vous est adressée.
8. Vous réalisez votre projet et demandez le versement de la subvention qui s'effectuera sur présentation des justificatifs des dépenses.

### Autres programmes en cours sur le Diois :

- **LEADER** : programme européen pour le développement rural « autour de la Nature, la Rencontre et le Mieux-Vivre », permettant d'accompagner des projets agricoles, touristiques, environnementaux et de services de proximité
- **Biovallée®** : grand projet Régional ayant comme objectif de faire de la Vallée de la Drôme un territoire école en matière de développement durable.
- **Plan Pastoral Territorial** : programme régional en faveur du pastoralisme

Financé par **Rhône-Alpes** Région

Contact : Emilie BELMONT, Communauté des Communes du Diois  
[emilie.belmont@paysdiois.fr](mailto:emilie.belmont@paysdiois.fr) – 04 75 22 47 91